



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hasebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DCPAJI_D2026_0111

**SALLES COMMUNALES SISES 1 RUE
BONNE NOUVELLE ET 119 RUE
INGRES A TOURCOING**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE
AU PROFIT DE L'ASSOCIATION
DIOCESAINE DE LILLE**

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°7 du 28 mars 2026 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature DFCPAJI AR2026_0115 du 28 mars 2026 autorisant Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER à signer les conventions ;

Considérant la démarche de l'association Diocésaine de Lille qui a souhaité bénéficier de salles de mener des actions ponctuelles en lien avec les équipes d'animation paroissiale à destination des paroissiens, de familles, de membres d'associations ou auprès des populations les plus démunis... ;

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention avec l'Association Diocésaine de Lille dont le siège social est situé 68 rue Royale, 59000 Lille dont le numéro de Siret est le 434 180 469 000 18 et représentée par Monsieur Norbert MIKOMBE, père de la paroisse Sainte Famille, pour la mise à disposition, à titre gratuit de la salle polyvalente Saint Joseph d'une superficie d'une superficie totale de 153 m² et de la salle Marcel Heddebaut d'une superficie totale de 98,50 m².

Cette mise à disposition est consentie à compter de la signature de la convention par les deux parties jusqu'au 31 décembre 2028.

La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 2 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, au trésorier pour information.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Tourcoing dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.
Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.
Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr. »

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **04 AVR. 2026**

Pour le Maire,
Jean-Marie VUYLSTEKER
Conseiller Délégué aux Affaires
Juridiques



Accusé Réception en Préfecture le :

Publié sur le site de la Ville le :

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DAJI_D2026_0111** avec **0** pièce(s) jointe(s)
Date de décision : **12/05/2026**
Objet : **Décision mise à disposition au profit de l'association Diocesaine de Lille**

Nature : **Arrêtés individuels**
Matière : **Domaine et patrimoine - Locations**
Date de télétransmission : **12/05/2026** Agent de transmission : **AUTOMATE**
Acte : **D_cision municipale N_DCPAJI_D2026_0111.pdf**
Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20260512-DAJI_D2026_0111-AI**
Date de réception de l'acte par la Préfecture : **12/05/2026**

